



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE  
TEL 04.66.82.14.77  
FAX 04.66.82.35.26  
mairie.aigueze@orange.fr  
Www.aigueze.fr



**Compte rendu de la  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 23 octobre 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 23 octobre 2019 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procurations : Marie-Christine HERAUD donne procuration à Alain CHENIVESSE, Salud CHABOT donne procuration à Charles BASCLE, Aude COSTA donne procuration à Annie ITIER,

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Bernadette VALIDIRE.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 25 septembre 2019 est validé à l'unanimité.

**1 – PBVF et Réexpertise du village** : La commission qualité de l'association des PBVF a réexpertisé le village et le label reste accordé tout en étant assorti de réserves. Le maire expose ces réserves au conseil et les actions à entreprendre pour honorer la charte présentée par l'association. La charte est acceptée par délibération à l'unanimité des voix et le maire reçoit autorisation du conseil pour la signer.

**2 - Transfert de la compétence eau assainissement à l'agglomération du Gard Rhodanien** : le maire présente la convention proposée initialement par l'agglomération. Le mercredi 23 octobre au matin, une réunion regroupant les communes concernées par une telle convention s'est tenue à Bagnols sur Cèze. A l'issue des échanges, le projet de convention va être repris pour s'adapter aux souhaits des communes tout en respectant la légalité. Le maire transmettra aux conseillers la nouvelle convention pour avis avant signature définitive. Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention s'il n'y a pas de remarques formulées par un membre du conseil.

De manière obligatoire, le transfert de compétence prendra effet à compter du 1 janvier 2020.

**3 – Délibération pour indemnité du trésorier** : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'accorder à Mme REMIOT, quittant son poste, le taux de 100 % pour les indemnités qu'elle a la possibilité de percevoir au titre de son poste pour la période de service.

**4 – Droit de préemption** : Le conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur deux biens en vente dans le village.

**5 – Poursuites engagées par la commune :** Le maire informe le conseil d'une poursuite engagée par la commune à l'encontre de personnes ne respectant pas le plan local d'urbanisme et les différents codes ; en installant des véhicules aménagés sur le territoire communal. De nouvelles procédures seront certainement engagées à l'encontre d'autres installations ou occupations illégales.

**6 – Délibération pour l'attribution de subventions :** le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 600 € à l'APE (association des parents d'élèves) de l'école de Saint Julien de Peyrolas ; école dans laquelle nos enfants sont scolarisés. Le conseil décide, dans la logique de gestion définie antérieurement, de ne pas donner suite aux demandes de la Croix Rouge Française et du Téléthon. Pour le Téléthon une urne de recueil des dons sera installée durant le marché de Noël.

**7 – Convention 30 millions d'amis :** Le maire rappelle les modalités de capture et de traitement des chats errants (la campagne de capture reste permanente). La convention proposée par l'association, pour une durée de 1 an, fixe les modalités de prise en charge par l'association (50 % du prix des interventions du vétérinaire) ; elle stipule l'obligation de versement de la part communale simultanément à la signature et correspondant au nombre de chats à traiter.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec l'association 30 millions d'amis et fixe à 10 le nombre de chats à capturer.

**8- Convention pour occupation de l'espace public :** La trésorerie n'émettant plus de titre de paiement pour les sommes inférieures à 60 €, le conseil décide d'exonérer de paiement l'occupation du domaine public de M. MASSOT au lieu-dit Grange de Meyselle, parcelle A334, concernant le dépôt de 48 ruches sur une surface de 200 m<sup>2</sup>.

**9 – Travaux :** Patrick LEFRANCOIS fait le point des travaux en cours, il évoque : la fin des travaux d'aménagement de la plateforme du Giet destinée à recevoir les conteneurs de déchets, les travaux engagés sur les bâtiments de l'école libre (toitures, étanchéité, enduit de cheminée, écoulements, réfection d'un plafond) et du presbytère (rénovation d'une voute, installation d'une porte, étanchéité de terrasse), le déplacement de compteurs d'eau et le remplacement d'une borne à incendie défectueuse.

Ces travaux vont se poursuivre avec le nettoyage et la visite du toit de l'église (plusieurs infiltrations à supprimer) et ceux d'aménagement de la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

#### **Points d'information :**

- **Réunion pour les aides et le maintien à domicile des aînés :** suite au sondage réalisé et aux réponses enregistrées une réunion publique sera organisée le jeudi 12 décembre 2019 de 10h à 12 h dans la salle de l'école.
- **Le maire informe les conseillers** de l'avancement de la vente de terrain au portail haut au profit de M. et Mme RIETJENS, de la recherche et des contacts engagés concernant l'étude d'aménagements du presbytère et de la mairie.

La séance est clôturée à 22h10.

A Aiguèze, le 24 octobre 2019.

Alain CHENIVESSE, Maire.